

des agent-es, en remplaçant la gestion collégiale et démocratique par une logique marchande et impersonnelle.

## Les revendications de la CGT : un cadre pour demain

Face à cette situation, la CGT a porté devant les député-es un projet de loi de reconnaissance statutaire des activités sociales et culturelles. Cette proposition repose sur trois piliers fondamentaux :

1. L'harmonisation des droits pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux, sur tout le territoire national, sans disparités selon les municipalités ;
2. La gestion des activités par les salariés élus, garantissant que les agent-es conservent la maîtrise de ces services essentiels à leur qualité de vie ;
3. Le versement d'une subvention de 1 % de la masse salariale, financement pérenne et transparent qui permettrait aux CASC et COS de développer leurs actions.

Ce projet de loi, présenté par Henri Tamar, dépasse le simple argumentaire syndical : c'est une exigence d'égalité et de dignité pour les agent-es des collectivités territoriales.

## Une mobilisation politique qui porte ses fruits

Les député-es assistant à la rencontre ont exprimé leur soutien entier à cette revendication et ont confirmé leur disponibilité pour inscrire cette proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Ils ont reconnu les difficultés budgétaires actuelles et

leurs conséquences pour la population, mais ont déclaré leur détermination à défendre cette « juste revendication ».

Cette reconnaissance politique, obtenue par la mobilisation collective, constitue une avancée significative. Elle démontre que, lorsque les syndicats s'unissent autour d'enjeux concrets, ils sont en mesure de peser dans les débats nationaux.

**ÉTATS GÉNÉRAUX DES SERVICES PUBLICS TERRITORIAUX**

**Prenez la parole!**

**CAHIER D'EXPRESSIONS ET DE REVENDICATIONS LOCALES**

Collectivité/Syndicat : \_\_\_\_\_

Service concerné : \_\_\_\_\_

Nombre d'agent-es interrogé-es : \_\_\_\_\_

Sous quelle forme (RIS ? Visite de service ? AG ? ...) : \_\_\_\_\_

Date : ... / ... / 202...

États généraux des Services publics | Le Guide Hors-série Janvier 2025 • 23

## Perspectives et suites envisagées

La victoire de cette journée n'est qu'un point de départ. Le collectif CASC-COS du 93 et la CSD 93 envisagent désormais de :

- Poursuivre la mobilisation au niveau national, en inscrivant cette revendication

aux États généraux des services publics territoriaux ;

- En faire un axe majeur de la campagne pour les élections professionnelles de 2026, en mobilisant l'ensemble des camarades des syndicats, des CASC et des collectivités ;
- Rencontrer les élu-es politiques pour faciliter l'adoption de ce projet de loi et son inscription au calendrier législatif ;
- Associer l'ensemble des organisations syndicales et des structures d'action sociale pour en faire une cause commune à tous les services publics territoriaux.

## Un projet d'émancipation sociale

La reconnaissance des CASC et des activités sociales et culturelles ne relève pas d'un simple lobbying corporatiste. C'est une exigence fondamentale : celle de reconnaître que l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances est un droit social, pas un privilège réservé à ceux qui en ont les moyens financiers.

La fonction publique territoriale emploie plus de deux millions d'agent-es en France. Leur bien-être, leur cohésion et leur attachement à un service public de qualité dépendent aussi de la reconnaissance de ces droits sociaux. La CGT continuera à se mobiliser pour que, d'ici les élections professionnelles de 2026 et au-delà, cette revendication devienne réalité pour toutes et tous.

La mobilisation de Bobigny en octobre 2025 a montré la voie. À nous de la poursuivre collectivement avec détermination.